

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE  
\*\*\*

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS  
\*\*\*

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

**OBJET :**

**Séance du : 25 juillet 2023**

**Autorisation de  
signature des  
marchés de travaux  
relatifs à la  
construction du  
gymnase de Vétraz-  
Monthoux**

**Convocation du : 18 juillet 2023**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**Président de séance : Jean-Paul BOSLAND**

**Secrétaire de séance : Patrick ANTOINE**

**Membres présents :**

Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard  
BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Jean-Luc  
SOULAT, Patrick ANTOINE, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

**N° BC\_2023\_0062**

**Excusés :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Antoine  
BLOUIN, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Véronique  
FENEUL

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

Une consultation a été engagée le 3 mai 2023, par l'envoi d'un avis de publicité au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur la plateforme de dématérialisation.

Les travaux sont répartis en 21 lots :

| <b>Lots</b> | <b>Désignation</b>                       |
|-------------|------------------------------------------|
| 01          | Déconstruction-désamiantage              |
| 02          | Terrassement-dépollution-VRD             |
| 03          | Gros-œuvre                               |
| 04          | Structure bois - vêtue                   |
| 05          | Couverture                               |
| 06          | Étanchéité                               |
| 07          | Menuiserie extérieure bois - occultation |
| 08          | Métallerie                               |
| 09          | Menuiserie intérieure                    |
| 10          | Parquets sportifs                        |
| 11          | Cloisons - peinture - plafonds           |
| 12          | Sols minces                              |
| 13          | Chapes                                   |

|    |                                       |
|----|---------------------------------------|
| 14 | Carrelage - faïence                   |
| 15 | Chauffage – VMC – Plomberie sanitaire |
| 16 | Electricité                           |
| 17 | Équipements sportifs                  |
| 18 | Structures artificielle d'escalade    |
| 19 | Ascenseur                             |
| 20 | Espaces verts                         |
| 21 | Photovoltaïque                        |

Pour les lots n°03, 04, 07, 11, 14 à 16, 19 et 20, la procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Pour les autres lots, la procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte (petits lots). Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique

Les lots n°01 & 2 ont été passés par anticipation et ont été notifiés.

La date limite de réception des offres était fixée au 5 juin 2023 à 12 h 00.

A cette date, 24 plis ont été reçus dans les délais pour la procédure en appel d'offres ouvert et 30 pour la procédure adaptée.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre de l'opération.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°03, 04, 07, 15, 16, 18 et 20

| Critères               | Pondération |
|------------------------|-------------|
| 1-Valeur technique     | 60.0 %      |
| 2-Prix des prestations | 40.0 %      |

Pour les lots n°05, 06, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 19 et 21

| Critères               | Pondération |
|------------------------|-------------|
| 1-Valeur technique     | 40.0 %      |
| 2-Prix des prestations | 60.0 %      |

Les lots n°03, 04, 07 ont été déclarés sans suite par délibération n° BC\_2023\_0061 du 11/07/2023. En effet, les offres réceptionnées pour ces lots ont été déclarées inacceptables puisqu'elles ne peuvent être financées par le pouvoir adjudicateur.

Aucune offre n'a été remise dans le cadre du lot n°08.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission d'appel d'offres réunie le 11/07/2023.

L'analyse des lots n°13 et 14 et 18 n'ayant pas été finalisée, leur attribution est reportée à une date ultérieure.

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le 25 JUL. 2023

ID : 074-200011773-20230725-BC\_2023\_0062-DE

SLO

Par ailleurs, il est décidé de ne pas donner suite au lot n°21. En effet, le maître d'ouvrage souhaite opter pour la solution de la régie autonome.

La commission a décidé de suivre les propositions de notation et de classement et en conséquence d'attribuer les lots passés en appel d'offres comme suit :

| Lots | Désignation                           | Attributaires   | Montant en € HT                                                                                                                                                                                |
|------|---------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11   | Cloisons - peinture - plafonds        | RBI             | 193 520,40                                                                                                                                                                                     |
| 15   | Chauffage - VMC - Plomberie sanitaire | ADITEC          | 704 287,30 €*<br>*correspondant à la solution de base, la tranche optionnelle « Chaufferie provisoire » et la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°4 - Récupération des eaux pluviales |
| 16   | Électricité                           | ELTIS           | 498 452,73                                                                                                                                                                                     |
| 19   | Ascenseur                             | TK ELEVATOR     | 26 950,00                                                                                                                                                                                      |
| 20   | Espaces verts                         | TERIDEAL TARVEL | 296 460,56                                                                                                                                                                                     |

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

**DE DECLARER SANS SUITE** pour motif d'intérêt général le lot n°21 et de rejeter toutes les offres remises dans le cadre de ce lot ;

**D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer à signer les marchés tels qu'attribués par la Commission d'appel d'offres pour les montants précités ;

**DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget Principal, à l'article 2313, antenne OSP59 (AP-CP 2020-001).

le 25/7/2023  
Patrick Antoine  
Secrétaire de séance

Alain Farnet  
DGS le 25/7/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

**S'LO**

ID : 074-200011773-20230725-BC\_2023\_0062-DE